

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 19

Artikel: Encore les coiffures féminines. - Oh ! les enfants !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

confort. Il obéissait à des inspirations. Rien donc de surprenant à ce que l'auteur de la lettre citée plus haut l'ait déclaré fou. C'était l'opinion commune.

« A Lavaux, dit encore M. Vulliemin, l'impression produite par cet événement se traduisit par de la colère contre Davel, qui avait gravement compromis ses concitoyens et trompé leur confiance ; aussi le nom du major resta-t-il assez longtemps à Cully un nom d'injure : on disait alors « un Davel » comme on dit « un traître. »

A Montreux, l'opinion se manifesta sous une face différente encore. A cette époque, la grande paroisse de Montreux avait pour pasteur un homme très cultivé, Vincent Vautier, qui montra dans les débats du *Concensus* un esprit indépendant, en même temps qu'il était très attaché à Berne. Il consignait dans un livre généalogique qui remontait aux premières années du XIV^e siècle, les annales de sa famille, ainsi que la mention des grands événements contemporains. Or, voici comment le pasteur Vautier parle de Davel :

Environ ce temps-là, le 31 mars 1723, se manifesta à Lausanne la folle conspiration du major Davel, de Cully, qui voulait soustraire tout le Pays-de-Vaud à LL. EE. de Berne, et l'assujettir à la ville de Lausanne, laquelle, par ce moyen, aurait fait un quatorzième canton, comme si le sort du Pays-de-Vaud devait être plus heureux sous Messieurs de Lausanne que sous LL. EE. de Berne. Mais ce fou projet fut d'abord évité par la saisie et l'emprisonnement du dit major, et par son supplice, comme on peut en voir les détails dans le *Messager boiteux de Bâle*, de 1724.

Il a existé longtemps et il existe encore des mémoires contemporains qui racontent l'événement. Ces récits, en général, laissent les faits passer sans colère, sans parti pris. Ils accusent la folie de Davel, mais en termes pleins de sympathie. On les conservait dans les familles pieuses, chez les pasteurs, surtout chez les instituteurs. On les tenait cachés : on ne les communiquait qu'à mains sûres. Il en a été ainsi jusque vers la fin du XVIII^e siècle.

On sait comme tout a changé dès lors, comme le nom de Davel est devenu tout à coup un nom libérateur, un nom d'honneur, la gloire de la patrie vaudoise. »

Donnons maintenant quelques détails sur la belle vigneronne qui apparaissait à Davel dans ses rêves, et qui devait le guider dans l'entreprise patriotique à laquelle il se croyait prédestiné.

Davel était encore très jeune quand sa famille prit la résolution de le vouer à la carrière militaire, carrière dont on jugeait à cette époque tout autrement qu'aujourd'hui. Peut-être aussi cette vo-

cation fut-elle décidée par l'aventure étrange que nous allons raconter, arrivée au jeune Davel l'année qui précédait son entrée au service. Il avait alors 18 ans.

Le bien matrimonial était à Cully, remis, sans doute, sous certaines conditions, à des vignerons de l'endroit ; puis, selon l'usage, quelqu'un de la famille y venait, en propriétaire, faire les vendanges. Le jeune Davel y vint ainsi, à cette époque, en compagnie de sa mère, à qui les occupations ecclésiastiques de son mari avaient laissé d'ordinaire ce soin. C'était en 1687 ou 1688.

Voici donc, en abrégé, d'après les interrogations de Davel et les relations du temps, ce qui lui arriva pendant ses dernières vendanges passées à Cully :

Il vint chez eux, sous l'habit et la figure d'une vendangeuse, une fille d'un très beau visage, mais qui ne fut connue de personne. Elle gagna les bonnes grâces de sa mère par son adresse et son empressement à la servir dans le ménage. Puis elle lui dit que son fils devait mourir dans trois jours, et l'exhorta de l'en avertir, quelque peine qu'elle en eût, afin qu'il se prépare sérieusement à la mort.

Le jeune homme reçut cette nouvelle tranquillement, et pendant trois jours il se livra à des prières et à des lectures. Comme il était en prière dans sa chambre, l'Inconnue entra, loua sa piété et l'invita à prier, plutôt par méditation du cœur qu'en lisant ou prononçant un formulaire. Elle lui dit aussi de changer de linge et de soigner sa toilette quand il se présenterait devant Dieu.

Enfin, vint la nuit dans laquelle il devait mourir. Il se coucha avec tranquillité et dans une profonde élévation de son cœur à Dieu ; puis il se sentit effectivement, disait-il, tomber dans une espèce de mort. Mais, tout à coup, ses yeux furent frappés d'une lumière merveilleuse qui acheva de le combler de ravissement et de joie ; et il vit deux anges qui se tenaient l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

En ce moment, on heurta, sans entrer, à la porte de sa chambre et on l'appela par son nom : Daniel. C'était sa mère, obéissant à l'inconnue, qui venait lui demander ce qu'il faisait. Il ne répondit rien, étant dans le fort de son élévation. Pensant qu'il pouvait être mort, elle retourna fort inquiète vers l'Inconnue, restée auprès du feu. Quelques moments après, celle-ci lui dit : « Retournez ! je crois qu'il vous répondra, mais n'entrez pas. » Cette fois, il répondit : « Hé ! ma mère ! je suis bien ; laissez-moi, je vous prie, dans ma tranquillité. » Là-dessus, elle redescendit à la cuisine rendre compte à l'Inconnue du résultat de son second message. « Puisqu'il vous a répondu, lui dit ce mystérieux guide, il ne mourra pas : Dieu le réserve pour de grandes actions. »

Et elle lui fit connaître les principaux événements de sa carrière, afin de fortifier sa foi et de lui donner de la constance dans les adversités qui l'attendaient, sans oublier l'entreprise qui lui coûta la vie.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails des entretiens que Davel eut avec cette

mystérieuse apparition, qui disparut au bout de sept ou huit jours.

Bien que Davel n'ait donné des détails sur cette scène étrange de sa jeunesse que tout à la fin, lorsque, d'après ses récits, on alla aux informations à Cully, on y retrouva, malgré le long espace de temps écoulé, quelques bruits vagues, quelques souvenirs informes de la belle Inconnue. Jusqu'à quel point cette scène se passa-t-elle dans son imagination ? qu'y faut-il voir de réel, il est impossible de le démêler.

Encore les coiffures féminines. — Oh ! les enfants !

Lausanne, le 6 mai 1891.

Monsieur le rédacteur,

Je m'empresse de vous remercier pour votre article de samedi dernier sur les chapeaux de dames.

Je suis un des plus fidèles habitués de notre théâtre, et si quelqu'un a été incommodé par ces coiffures fin de siècle, c'est bien moi. J'ai supporté jusqu'ici patiemment tout ce qu'elles ont de désagréable pour le spectateur placé derrière ; j'ai été poli et n'ai rien dit. Mais puisque vous avez remis la question sur le tapis, je ne saurais que vous engager à persévéérer. Vous rendrez ainsi un signalé service à nombre de gens qui n'osent pas protester ouvertement.

Pour se rendre compte de cet état de choses, il faut entendre les murmures d'impatience prononcés à demi-voix pendant le cours des représentations ; il faut entendre les plaintes amères et les quolibets auxquels on se livre en prenant la chape de l'entr'acte :

— C'est vraiment déplorable, dit l'un ; avez-vous vu cette cathédrale qui est devant moi ?... Je ne vois absolument rien ; j'entends les acteurs, voilà tout.

— Venez un peu à ma place, fait un autre ; il y en a là trois de dimensions majestueuses... J'en ai pris mon parti, hélas ! je regarde mes genoux et j'écoute. J'ai cependant payé mon billet aussi bien que ces dames.

— C'est vraiment à vous dégoûter du théâtre ! ajoute un troisième.

Et patati et patata !

Franchement, Monsieur le rédacteur, ces plaintes sont fondées et il serait temps, me semble-t-il, d'y faire droit. Les dames, — quelques-unes seulement, celles qui mettent leur coiffure au-dessus des convenances, — se fâcheront un peu au début, mais cela passera très vite, croyez-le. Elles se garderont bien de se montrer longtemps moins aimables et moins polies que d'autres.

Plusieurs messieurs, habitués du théâtre, avaient conçu le projet de s'entendre pour y aller avec le chapeau tube, et garder celui-ci sur la tête pendant toute la soirée. C'est, disaient-ils, la seule revanche possible. Nous nous boucherons les yeux mutuellement.

J'ai immédiatement désapprouvé cette petite cabale, dont souffriraient aussi les dames portant des coiffures de formes et de dimensions raisonnables, n'offrant personne. Du reste, guérir le mal par le mal est un de ces moyens extrêmes dont il ne faut user qu'avec circonspection.

Cela dit, je me fais un plaisir d'ajouter qu'il y a déjà progrès; car, l'autre soir, à la représentation de *Faust*, — et je n'ai pas été seul à le remarquer, — les capotes, les coiffures modestes de forme et d'ornements étaient en majorité.

En résumé, si l'administration du théâtre redoute l'application de la mesure adoptée à Genève et dans presque toutes les grandes villes, depuis longtemps déjà; si elle craint de déplaire à ces dames, de nuire à la recette, elle ne pourra guère se refuser de faire droit aux justes réclamations du sexe masculin, en remplaçant les banquettes ou les fauteuils fixes par des sièges à vis, dans le genre des tabourets de bureau, permettant de s'élever à volonté au-dessus de tous les obstacles.

L'autre jour, j'ai prié la modiste qui est en face de chez moi de me laisser mesurer la grandeur de quelques chapeaux exposés dans son magasin. Elle m'y a autorisé de très bonne grâce, et, un bout de ficelle à la main, j'ai constaté les dimensions suivantes, en moyenne:

Envergure, 55 centimètres.

Hauteur, 35, 40, 45, suivant le mode de décoration.

Puisque nous en sommes à ce genre de chapeaux, permettez-moi, monsieur, de vous raconter la mésaventure parfaitement authentique arrivée récemment à une charmante dame dont nous taisons le nom, cela va sans dire.

Cette dame, qui se préparait à sortir de chez elle, pour diverses commissions en ville, tenait son chapeau à la main, lorsque la sonnette retentit dans le corridor. La voisine de l'étage au-dessus demandait à lui parler.

En traversant la salle à manger, où folâtraient ses deux petits bambins, elle jeta son chapeau sur un meuble.

L'entretien avec la voisine fut beaucoup plus long qu'elle ne l'avait supposé. Durant ce temps, le chapeau de maman, qui était orné d'un oiseau d'assez forte taille, attira l'attention des deux petits garçons.

Et l'un d'eux de s'écrier, rayonnant de joie: « Il faut donner à manier au petit oiseau; il a faim.

— Oui, oui, répond le frère, en courant à la corbeille à pain,

Et bientôt un gros morceau de mie fut planté dans le bec de l'oiseau, que les moutards oublièrent pour courir à d'autres jouets.

Madame, que la voisine avait quelque peu impatiente, regarde la pendule et court à son chapeau qu'elle met à la hâte, sans apercevoir le nouvel ornement qui venait d'y être ajouté.

Quelques moments plus tard, elle entre chez son épicier. Les commis sourient, le patron sourit, tout le monde sourit.

Désagréablement impressionnée par l'attitude de ces messieurs, elle fait ses petites provisions et se hâte de sortir, très indignée et le rouge au visage.

Dans un second magasin, le même fait se reproduit. Impossible de ne pas pouffer à la vue de cet énorme morceau de pain au bec de l'oiseau.

En traversant la rue, un groupe de jeunes filles se retourne et chuchotte.

Pauvre dame! c'était à devenir folle!

N'y tenant plus, elle entre précipitamment chez une amie:

— Mais, ma chère, lui demande-t-elle avec angoisse, qu'est-ce que j'ai donc de si ridicule, que tout le monde se moque de moi?... Regarde un peu, je t'en supplie!...

Et l'amie, tournant autour d'elle, s'écrie:

— Ah! c'est pas étonnant!... Viens un peu devant la glace et vois ton chapeau!...

La pauvre maman devint cramoisi, et, en exhalant un gros soupir: « Ah! les enfants! fit-elle... Je vous trouverai, allez!...

— Non, ma chère, ne les gronde pas, je t'en prie; ils n'ont pas conscience de ce qu'ils ont fait là; ils ont au contraire la conviction d'avoir accompli une bonne action. Mais, à l'avenir, ne laisse plus ta coiffure sous leurs mains innocentes; ou ce qui serait plus sage encore, renonce à ces oiseaux de malheur!

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, les salutations amicales d'un de vos fidèles abonnés.

se venger: elle leur donnait un charivari.

» C'étaient en général les sociétés de garçons qui organisaient ces bruyants concerts, qui étaient, dans certains cas, comme la manifestation de la justice populaire.

» Pendant fort longtemps, à Neuchâtel, les veufs qui se remariaient furent exposés aux désagréments des charivaris. Faut-il voir dans cet usage une sorte de réprobation dont les seconds mariages auraient été autrefois l'objet? Je ne sais. Il est sûr que les polissons ne négligeaient aucune occasion de s'accorder ce grossier divertissement nocturne. Ils y allèrent parfois avec un tel entrain que l'autorité dut intervenir.

» C'est ainsi qu'en 1755 le Conseil de ville ordonna une enquête contre les auteurs du charivari fait à un veuf qui épousait en secondes noces une veuve: il y avait là prétexte à charivari double; aussi le vacarme dépassa-t-il les bornes ordinaires.

» Un négociant de Neuchâtel, généralement estimé, capitaine d'une des compagnies bourgeois, convola en secondes noces. Ses nombreux amis eurent la délicate pensée de lui épargner les désagréments d'un charivari et, dans ce but, imaginèrent de l'organiser eux-mêmes de gentille façon. Ils préparèrent une sorte de pantomime qu'ils représenterent devant la maison des époux de la place des Halles. Un plancher y avait été établi. A l'heure dite, un nombreux cortège, précédé de la musique de la compagnie, déboucha sur la place; il se composait de quatre groupes de figurants, qui représentaient *quatre métiers bruyants*. Il y avait des batteurs en grange avec leurs fléaux, des tonneliers armés de maillets et portant des tonneaux et des gerles; des forgerons avec leurs enclumes et leurs marteaux; enfin, des magnins supérieurement grimés. Tout, accessoires et costumes, était d'une fidélité scrupuleuse.

» Chacun des corps de métiers se mit à l'œuvre et fit entendre son joyeux vacarme. Dans les intervalles, la musique de la compagnie exécutait un morceau, pour le plus grand agrément de la foule attirée par cette mise en scène originale.

» Quand la représentation fut terminée, l'époux parut, suivi de nombreuses bouteilles, auxquelles tous firent grandement honneur; puis un souper fut offert aux organisateurs de ce charivari d'une espèce trop rare, et dont l'amitié avait pris l'initiative.

» Cet époux-là s'en tira à bon compte. Il n'en fut pas de même, quelques années plus tard, d'un autre veuf qui se remaria. Il eut son charivari en règle; mais il commit l'imprudence de ne pas l'entendre. En effet, le lendemain, ac-

Les charivaris.

Sous ce titre, M. Philippe Godet a publié, il y a quelques années, dans le *Musée neuchâtelois*, un article excessivement curieux, auquel nous empruntons les détails qui suivent:

« Autrefois, il était de mode à Neuchâtel, comme en tant d'autres lieux, de donner des charivaris à ceux qui avaient offensé les mœurs, qui avaient déplu, par un acte quelconque, à la population, ou simplement qui s'étaient permis de déroger à un usage consacré par le temps. Qu'un époux négligeait de se montrer large avec les garçons le jour de ses noces; qu'une épouse dédaignait de jeter elle-même les noix aux enfants, au sortir de la bénédiction nuptiale, ainsi que cela se pratiquait encore à Colombier, la jeunesse en profitait pour